Pour une autre réforme du collège

Malgré le rejet massif des personnels, le ministère impose les "formations" et la mise en place de son projet pour le collège.

Ce projet ne concerne pas uniquement les collèges et les lycées, mais l'ensemble du système éducatif de par ses conséquences. Il est en cohérence avec l'ensemble des autres éléments de la politique éducative de "refondation" qu'il s'agit de combattre. Il constitue une menace pour les conditions de travail des personnels, il accroîtrait les inégalités et la sélection sociale.

C'est pourquoi le SNES se prononce pour l'abrogation de la réforme ministérielle.

Une victoire du mouvement social sur cette question permettrait de créer le rapport de forces pour satisfaire les revendications, et imposer un changement de politique éducative. Tout en combattant le projet gouvernemental, il faut s'inscrire dans une perspective de transformation progressiste du système éducatif. Une réforme du collège devrait s'inscrire dans la perspective d'une éducation intégrale et d'un enseignement polytechnique, d'une école émancipatrice, refusant le tri social et la hiérarchie entre les savoirs, égalitaire et laïque, sans orientation jusqu'à la fin de l'actuel lycée. Il n'est pas légitime d'imposer en particulier aux élèves en difficulté et à leurs familles, l'élaboration d'un projet professionnel dès l'âge de 14 ans.

Cela passe dans l'immédiat par les revendications suivantes :

- la réduction des effectifs dans les classes (25 élèves maximum jusqu'à la fin du lycée, moins là où c'est nécessaire), la réduction du temps de travail, la mise en place de dédoublements systématiques et de travaux en petits groupes, notamment pour remédier à la difficulté scolaire.
- des horaires et des programmes nationaux
- Une autre approche de l'interdisciplinarité :

Il faut encourager une approche des savoirs dans un cadre collectif et coopératif, par l'utilisation entre autres du processus de " tâtonnement expérimental " pour la construction collective des savoirs, par des projets collectifs et individuels ambitieux, par la maîtrise et le lien entre toutes les approches : artistique, linguistique, littéraire, manuelle, philosophique, scientifique, corporelle et technique, en lui donnant une cohérence globale. L'interdisciplinarité n'est pas une fin en soi, et ne s'oppose pas à l'acquisition des savoirs disciplinaires. Elle ne doit pas non plus servir de prétexte pour imposer une polyvalence pour laquelle les enseignantEs ne sont ni volontaires ni forméEs. Elle est une caractéristique des projets pédagogiques. A l'opposé des EPI au collège, ou des TPE au lycée, ces projets ne doivent être ni déconnectés des apprentissages disciplinaires, ni s'y substituer. Les heures qui y sont consacrées ne peuvent donc être déduites des horaires disciplinaires, comme la réforme du collège le prévoit. Les élèves doivent pouvoir être force de proposition dans leur élaboration, et non pas avoir seulement à choisir entre des projets élaborés sans eux. Le projet pédagogique se situe ainsi à la rencontre des centres d'intérêt et du désir d'apprendre des élèves d'une part, et des apports disciplinaires et des exigences des enseignantEs d'autre part.

- la fin de tous les dispositifs orientés vers une gestion managériale (conseils de cycle, conseils pédagogiques...), pour restaurer la liberté pédagogique individuelle et collective

- une organisation permettant aux personnels et aux élèves de participer réellement et collectivement aux prises de décision et à la vie démocratique des établissements

Raymond Jousmet, Émancipation